

**Date de convocation :**

Le 10 juin 2020

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis**

**à l'obligation de transmission**

**au Représentant de l'Etat :**

36\_2020

**Secrétaire de Séance :**

Mme Virginie SOIGNEUX

**OBJET :**

- Désignation d'un grand électeur pour l'installation du comité syndical du siden sian

**Ainsi fait et délibéré en séance**

**les jours, mois et an susdits**

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt, le jeudi 18 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Etaient présents (19) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

**Ont donné pouvoir (4) :** Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Fanny RICHARD donne pouvoir à Xavier LACAILLE, Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

**Absents (0) :**

Les statuts du Siden/Sian prévoient un double mode de désignation des membres du conseil syndical :

- Les délégués désignés directement par les membres adhérents ;
- Les délégués désignés indirectement par des collègues d'arrondissement, notamment pour les communes de moins de 5 000 habitants, selon leurs compétences.

En ce qui concerne la commune de Landrecies, il s'agit de désigner un délégué pour les trois compétences concernées, que sont la production d'eau potable, la gestion des eaux pluviales urbaines et la défense extérieure contre l'incendie.

Il convient donc d'élire un délégué pour ces trois compétences, afin de constituer le collège d'arrondissement qui élira ensuite l'ensemble des membres du syndicat mixte.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un grand électeur pour désigner les membres du conseil syndical du siden/sian pour les compétences production d'eau potable, gestion des eaux pluviales urbaines et défense extérieure contre l'incendie.

Francis DUPIRE est désigné.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

De désigner Francis DUPIRE en tant que grand électeur pour désigner les membres du conseil syndical du siden/sian pour les compétences production d'eau potable, gestion des eaux pluviales urbaines et défense extérieure contre l'incendie.